

## Inventaire des dangers : Tenue de protection chimique – intervention limitée en présence de produits dangereux, à l'aide de l'autopompe

### 1. Utilisation

Équipement de l'autopompe multifonctionnelle pour l'utilisation prévue par le projet de procédure en cours de validation : Interventions en présence de produits dangereux par l'autopompe multifonctionnelle.

✚ Définition de l'équipement de protection individuelle tel que prévu dans le projet de procédure :

« Toujours au moins les vêtements de feu, protection respiratoire et explosimètres.

**Tenue AP = Tenue de protection chimique de l'autopompe multifonctionnelle**

| Produit identifié | GROSSE FUITE      |                | PETITE FUITE      |                 |
|-------------------|-------------------|----------------|-------------------|-----------------|
|                   | Risque de contact |                | Risque de contact |                 |
| N° de danger      | grand             | petit          | grand             | petit           |
| 66, 88, 89 ou X   | Tenue anti-gaz    | Tenue anti-gaz | Tenue anti-gaz    | <b>Tenue AP</b> |
| Avec 6 ou 8       | Tenue anti-gaz    | Tenue anti-gaz | <b>Tenue AP</b>   | <b>Tenue AP</b> |
| Autre danger      | <b>Tenue AP</b>   | Vêtements feu  | <b>Tenue AP</b>   | Vêtements feu   |

Pour effectuer les interventions en cas de produit non identifié :

**Scaphandre anti-gaz + BOTTES et GANTS de protection »**

Le Chef des Opérations peut décider de ne pas engager son personnel ou d'augmenter le niveau de protection en fonction des circonstances (risques particuliers, type de fuite, volume, ...)

Le rapport relatif à l'exercice d'évaluation de la procédure : Intervention en présence de produits dangereux par l'autopompe multifonctionnelle du 05/12/2011 mentionne :

« Le choix de la tenue de protection à usage unique nécessite la réalisation d'un marché par le SPF Intérieur :

- Les tenues utilisées lors de l'exercice (tenues chimiques avec appareil respiratoire externe) posent plusieurs problèmes :
  - Durée d'habillage trop important ;
  - Nécessité de mettre du tape aux raccords tenue et gants ;
  - Impossibilité de placer la tenue de protection au-dessus de la tenue de feu et ARI ;
  - Nécessité de prévoir des casques spécifiques et des couvre-faces type « araignée ».
- Le groupe de travail préconise d'opter pour une tenue « over-all »
  - Habillage plus facile ;
  - Tenue de feu et ARI pourraient être conservés ;

- Protection respiratoire encore présente durant l'habillage ;
- Pas besoin de matériel accessoire : tape, masque araignée, casque différent, ....

Conclusion : Tenue mise sur le vêtement de feu, casque d'incendie et appareil respiratoire.

Vu le peu de place dans l'autopompe, il faut voir s'il est possible d'utiliser les chaussures d'intervention et ne doit devoir prévoir des bottes chimiques dans le véhicule d'autant plus que la question du choix des pointures va se poser. »

Tous les pompiers présents dans l'autopompe ne possèdent pas nécessairement le brevet de porteur de tenues antigaz.

La tenue est à usage unique. Elle est de type 3 : protection contre les liquides chimiques.

Pour éviter de détériorer les chaussures d'intervention, la tenue est à utiliser avec des bottes EN 15090 type 3 c'est-à-dire des bottes identiques à celles utilisées avec la tenue antigaz. Des sur-bottes à utiliser en combinaison avec les chaussures d'intervention sont néanmoins prévues en option

## **2. Aspects liés aux risques rencontrés lors du port de la tenue**

### **2.1 Risques chimiques, risques biologiques:**

- **Corps** : Présence de produits chimiques sous forme liquide et d'aérosols. Nature des produits impossible à déterminer. Protection la plus large possible. Est résistante à un maximum de produits repris dans la norme pour tenue anti-gaz pour service de secours.
- **Pieds** : Au moins même niveau de protection aux pieds que pour l'ensemble du corps. Partie éventuellement en contact avec les produits liquides répandus sur le sol. Tenue se terminant par une chaussette réalisée avec les mêmes matériaux que le reste de la tenue. Bottes amovibles mises par-dessus la chaussette. De plus présence d'un rabat pour couvrir la botte.
- **Mains** : Gants fixés de manière étanche, non amovible. Niveau de protection au moins comparable à la tenue : contact direct avec les produits liquides lors des manipulations : colmatages de fuites, manipulations de vannes,...
- **Visage** : Présence d'une visière

### **2.2 Risques mécaniques :**

- **Corps** : Compte tenu de l'utilisation, la tenue offre au moins une résistance mécanique minimale suivant la norme.
- **Mains** : Présence de gants mécaniques si les gants chimiques n'ont pas de résistance mécanique. La longueur et le type de manchette sont tels que le gant mécanique protège le gant chimique sur toute sa longueur de façon à ne pas avoir de partie du corps sans protection mécanique.
- **Pieds** : La tenue se termine par une chaussette mise dans les bottes (chaussures), par conséquent ce risque ne se retrouve pas au niveau des pieds.

### **2.3 Risques d'inflammation :**

Risque possible : Le matériau du vêtement ne doit pas former de gouttelettes et ne doit pas continuer à brûler plus de 5s après le retrait de la flamme.

La possibilité d'avoir une tenue avec une protection contre les charges électrostatiques est considérée comme étant un avantage.

### **2.4 Risques radiologique**

La possibilité d'avoir une tenue également conforme à la norme pour tenue de protection contre la contamination radioactive est considérée comme étant un avantage.

### **2.5 Ergonomie**

- Taille : Taille adaptée au porteur pour une meilleure ergonomie, malgré le problème posé par la gestion de plusieurs tailles dans le container d'intervention et celles nécessaires durant l'intervention. S'il existe dans l'offre, la possibilité d'avoir différentes tailles, l'employeur a encore la possibilité de choisir ce qui convient le mieux pour son service. Dans le cas où une seule taille est demandée, l'offre ne donne plus la possibilité de choisir compte tenu qu'une seule grande taille est offerte.
- Tailles des gants : en concordance avec la taille de la tenue.

### **2.6 Procédures d'intervention**

- Accessoires : bâche pour l'habillage et le déshabillage.